

Bulletin des clients de WestlawNext Canada pour le mois d'avril 2018

QUOI DE NEUF

Procédures connexes

KeyCite Canada inclut maintenant les procédures connexes et présente des liens vers des décisions qui ne font pas partie de l'historique d'appel, comme les requêtes et les requêtes interlocutoires. Un nouveau lien Procédures connexes se trouve dans l'affichage de KeyCite Canada :

The screenshot displays the WestlawNext Canada interface for the case **R. v. Bottineau**. The top navigation bar includes a search field and buttons for 'Rechercher' and 'AVANCÉE'. Below the search bar, the case details are shown: **R. v. Bottineau**, 2011 ONCA 194, 2011 CarswellOnt 1520, Ontario Court of Appeal, Ontario, March 11, 2011 (Environ 29 pages). The interface features several tabs: Document, Historique (9), Références citant (103), Avis juridiques (2), Documents de la Cour (0), and Experts (0). The main content area is titled 'KeyCite Canada Historique (9)' and shows a flowchart of the case history. The flowchart starts with a box for 'R. v. Bottineau' (2011 ONCA 194, Mar 11, 2011) with 'affirming A' and 'affirming B' labels. An arrow points to a box for 'R. v. Bottineau' (2011 CarswellOnt 11920, Oct 14, 2011, S.C.C.) with 'Filing Application/Notice of Appeal' and 'Refusing leave to appeal' labels. Another arrow points to a box for 'R. v. Bottineau' (2011 CarswellOnt 272, S.C.C., Jan 19, 2012). The left sidebar shows 'Historique direct (8)' and 'Procédures connexes (1)'. An arrow points to the '9. R. v. Bottineau' entry in the 'Procédures connexes' section.

Ce lien ouvre un document séparé qui inclut à la fois l'historique direct et toutes les questions interlocutoires à chaque niveau de cette chaîne d'historique.

R. v. Bottineau

2011 CarswellRP 212214 | Ontario Court of Appeal | Ontario | March 11, 2011 (Environ 2 pages)

Document

Aller à ▾

R. v. Bottineau, 2011 CarswellOnt 11920 (S.C.C. October 14, 2011) (Docket: 34491)

Leave to appeal refused by

R. v. Bottineau, 2012 CarswellOnt 272, 2012 CarswellOnt 273 (S.C.C. January 19, 2012) (Docket: 34491)

R. v. Bottineau, 2006 CarswellOnt 8633 (Ont. S.C.J. June 9, 2006) — (SENTENCING of two accused on convictions for second degree murder and unlawful confinement.)

Affirmed by

R. v. Bottineau, 2011 ONCA 194, 2011 CarswellOnt 1520 (Ont. C.A. March 11, 2011) (Docket: CA C47358-C47043) — (APPEALS by accused from convictions and sentences reported at R. v. Bottineau (2006), 2006 CarswellOnt 8633 (Ont. S.C.J.) and R. v. Bottineau (2006), 2006 CarswellOnt 8510 (Ont. S.C.J.).)

Application/Notice of Appeal filed in

R. v. Bottineau, 2011 CarswellOnt 11920 (S.C.C. October 14, 2011) (Docket: 34491)

Leave to appeal refused by

R. v. Bottineau, 2012 CarswellOnt 272, 2012 CarswellOnt 273 (S.C.C. January 19, 2012) (Docket: 34491)

Related Proceedings to R. v. Bottineau, 2006 CarswellOnt 8510 (Ont. S.C.J. April 7, 2006) :

- 1) R. v. Bottineau, 2005 CarswellOnt 5944 (Ont. S.C.J. July 29, 2005) — (APPLICATION by accused for disclosure of police records.)
- 2) R. v. Bottineau, 2007 CarswellOnt 2330 (Ont. S.C.J. April 19, 2007) — (APPLICATIONS by accused charged with first-degree murder and unlawful confinement for directed verdicts.)

End of Document

Copyright © Thomson Reuters Canada Limited or its licensors (excluding individual court documents). All rights reserved.

La fonction Procédures connexes fournit aux utilisateurs un accès efficace à davantage de liens et d'informations sur des décisions pour une recherche améliorée.

Améliorations à la commande anticipée/autosuggestion pour la jurisprudence

WestlawNext Canada vous permet de trouver des décisions en entrant simplement le nom des parties ou la référence dans la boîte de recherche (une liste de décisions suggérées apparaît au fur et à mesure que vous entrez les caractères). Plus vous entrez de caractères, plus la liste est raffinée. Maintenant, vous pouvez accéder aux décisions encore plus rapidement et plus facilement, grâce à plusieurs nouvelles améliorations qui rendent cette fonctionnalité encore plus puissante!

Tout d'abord, cette fonctionnalité est maintenant accessible sur toutes les pages de WestlawNext Canada. Par exemple, si vous consultez une décision et que vous souhaitez rapidement passer à une autre, vous pouvez simplement utiliser cette fonctionnalité (auparavant, elle n'était accessible que sur la page d'accueil principale et les pages des produits Source).

Ensuite, la flexibilité s'est considérablement améliorée. L'ordre exact des mots, l'espacement, les majuscules, la ponctuation (points, virgules), les caractères accentués et les parenthèses ne sont pas nécessaires. Par exemple, vous pouvez entrer les noms des parties dans l'ordre inverse et les suggestions pertinentes apparaîtront toujours (voir l'image ci-dessous).



The screenshot shows the WestlawNext Canada search interface. The search bar contains the text "telus englander" and a "Trouver" button. Below the search bar, there is a section titled "Cases" with a checkbox for "Afficher les suggestions". Three search results are displayed:

Case Name	References	Court	Date
Englander v. Telus Communications Inc.	2004 CAF 387, 2004 FCA 387, 2004 CarswellNat 5422	Cour d'appel fédérale	11/17/2004
Englander v. Telus Communications Inc.	2004 FC 276, 2004 CarswellNat 901	Cour fédérale	2/5/2004
Englander v. Telus Communications Inc.	2003 FCT 705, 2003 CFPI 705, 2003 CarswellNat 3424	Cour fédérale du Canada — Division de première instance	6/3/2003

Obtenez des conseils d'experts au milieu de votre session avec le clavardage en direct

Accédez à la fonction de clavardage en direct qui permet aux clients d'obtenir rapidement des réponses à leurs questions liées à la recherche sans interrompre leur flux de travail, en cliquant simplement sur un lien qui démarre une session d'aide en ligne avec les agents d'aide à la recherche de WestlawNext Canada. Les clients ont la possibilité de recevoir par courriel la transcription du clavardage après leur conversation, afin qu'ils puissent se référer aux conseils reçus au cours d'une session précise. Vous pouvez commencer une session de clavardage en direct pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8 h 30 à 17 h, HE). Comme toujours, les utilisateurs peuvent également visiter notre Centre d'apprentissage pour les clients pour consulter des guides de produits et visionner des tutoriels vidéo.

À VENIR

Doctrine du Royaume-Uni

Avec certains des plus grands noms du domaine juridique, notamment Chitty, Clerk et Lindsell, McGregor et Phipson, les ouvrages de la **Common Law Library** présentent le fin mot de toutes les questions en matière de common law, clarifiant des questions juridiques complexes et vous aidant à résoudre des différends.

Notre nouvelle plateforme de ressources internationales sur WestlawNext Canada est conçue pour révolutionner votre façon de trouver la doctrine du Royaume-Uni, de la parcourir et d'y accéder. Elle vous offre de nouvelles fonctionnalités et des livres en ligne pour rendre votre expérience de recherche plus facile et plus efficace.

Améliorations à *Drafting Assistant*

Plusieurs améliorations seront **bientôt apportées** à *Drafting Assistant* affectant à la fois la fonctionnalité *Flags & Links*, ainsi que l'outil *TOA Builder*. Les détails apparaissent ci-dessous. Ces fonctionnalités seront accessibles à tous les abonnés à WestlawNext par le biais de *Drafting Assistant*.

Pour télécharger la dernière version de *Drafting Assistant*, rendez-vous à l'adresse

<http://info.legalsolutions.thomsonreuters.com/software/drafting-assistant-canada/default.aspx>

Flags and Links : Drapeau des titres non concordants

Une nouvelle fonctionnalité sera ajoutée à *Drafting Assistant – Flags & Links*. Le nouveau **M** rouge (Mismatched Title) indique qu'il y a une différence entre le titre de la décision dans votre document et le titre correspondant à votre référence dans WestlawNext Canada.

Ce nouvel indicateur vous permettra de savoir qu'il y a potentiellement une erreur dans le nom que vous avez attribué à la décision dans votre document ou dans la référence que vous avez fournie.



Améliorations à l'outil *TOA Builder*

L'outil *TOA Builder* de *Drafting Assistant* vous permet de créer facilement une liste de références correctement formatée (connue sous le nom de table de référence) dans votre document juridique. Avec ces nouvelles fonctions, l'outil de création des tables de référence est considérablement amélioré pour permettre aux utilisateurs une plus grande capacité d'élaborer et d'éditer leurs tables de référence.

Voici ce que comprennent ces améliorations.

A. Améliorations aux réglages

- **En-tête de page** – permet l'inclusion de l'en-tête de « pages » dans la table de référence
- **Sélection de sections** – offre la possibilité d'analyser le document entier ou des sections sélectionnées pour l'identification de la référence

B. Améliorations à l'édition – offrent la capacité :

- d'éditer les références;
- de changer l'ordre des références;
- de modifier les références primaires/secondaires;
- d'éditer l'intervalle des références;
- d'ajouter manuellement des références.

C. Autres améliorations

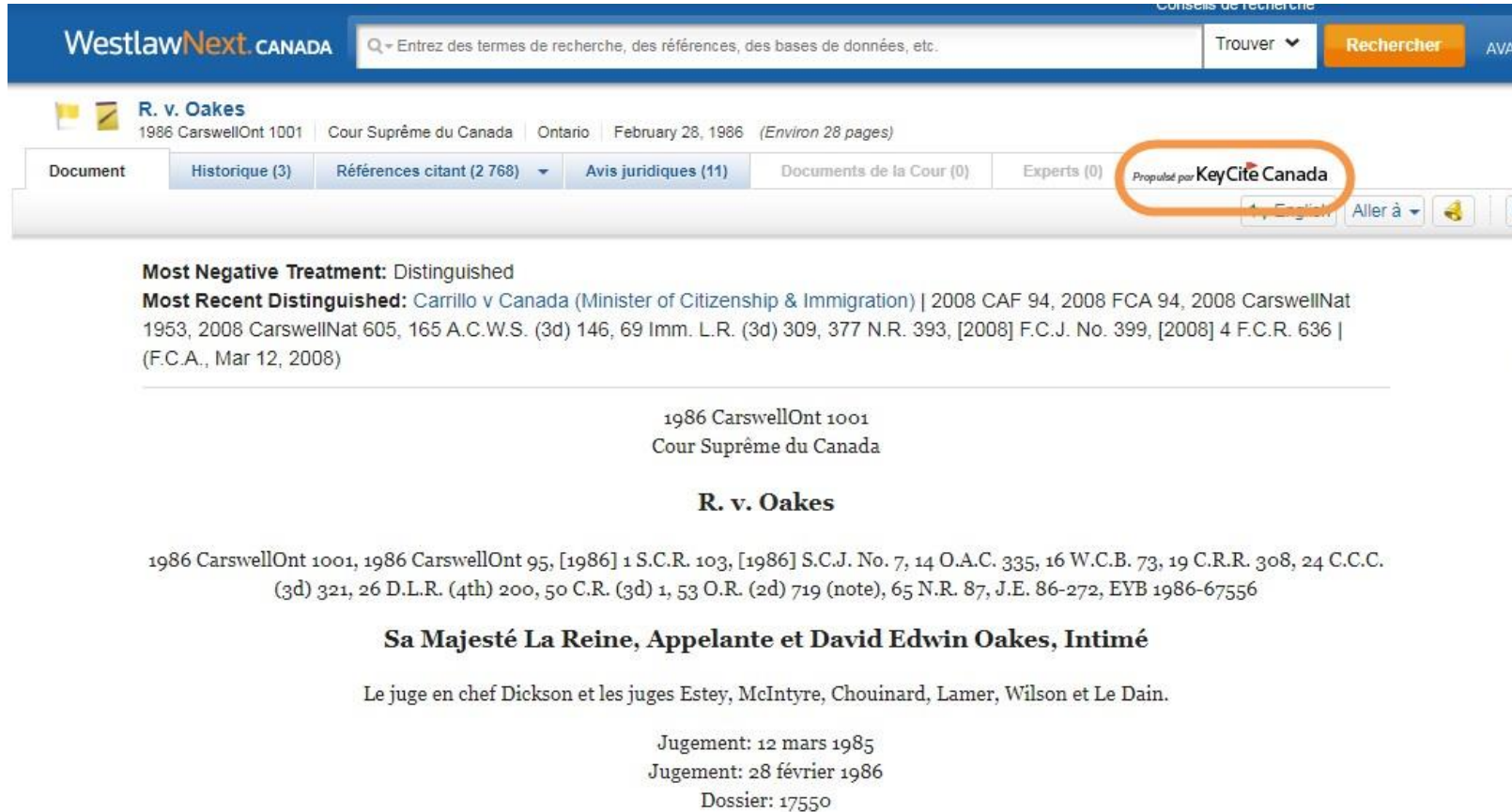
- Ratures – montrent les « ratures » des références supprimées qui ne feront pas partie de la table de référence
- Changements enregistrés – vous permettent de « reprendre là où vous étiez rendu » avec les changements enregistrés



LE SAVIEZ-VOUS?

Explications sur les interprétations de KeyCite relatives aux décisions

Pour accéder à des informations détaillées sur la façon dont les interprétations de KeyCite sont appliquées aux décisions dans WestlawNext Canada, vous n'avez qu'à cliquer sur l'icône « Propulsé par KeyCite Canada » affichée au-dessus de chaque décision. En plus des explications sur les interprétations de KeyCite relatives aux décisions, vous y trouverez également des détails sur le degré d'interprétation de KeyCite Canada pour lesdites décisions. KeyCite attribue, par programmation, une note sur le degré d'interprétation (d'un à quatre) selon le nombre de fois où la décision citée est mentionnée.



WestlawNext CANADA

Q - Entrez des termes de recherche, des références, des bases de données, etc. Trouver Rechercher AVANCER

R. v. Oakes
1986 CarswellOnt 1001 | Cour Suprême du Canada | Ontario | February 28, 1986 (Environ 28 pages)

Document Historique (3) Références citant (2 768) Avis juridiques (11) Documents de la Cour (0) Experts (0) Propulsé par KeyCite Canada

Most Negative Treatment: Distinguished
Most Recent Distinguished: Carrillo v Canada (Minister of Citizenship & Immigration) | 2008 CAF 94, 2008 FCA 94, 2008 CarswellNat 1953, 2008 CarswellNat 605, 165 A.C.W.S. (3d) 146, 69 Imm. L.R. (3d) 309, 377 N.R. 393, [2008] F.C.J. No. 399, [2008] 4 F.C.R. 636 | (F.C.A., Mar 12, 2008)

1986 CarswellOnt 1001
Cour Suprême du Canada

R. v. Oakes

1986 CarswellOnt 1001, 1986 CarswellOnt 95, [1986] 1 S.C.R. 103, [1986] S.C.J. No. 7, 14 O.A.C. 335, 16 W.C.B. 73, 19 C.R.R. 308, 24 C.C.C. (3d) 321, 26 D.L.R. (4th) 200, 50 C.R. (3d) 1, 53 O.R. (2d) 719 (note), 65 N.R. 87, J.E. 86-272, EYB 1986-67556

Sa Majesté La Reine, Appelante et David Edwin Oakes, Intimé

Le juge en chef Dickson et les juges Estey, McIntyre, Chouinard, Lamer, Wilson et Le Dain.

Jugement: 12 mars 1985
Jugement: 28 février 1986
Dossier: 17550

C Un **C vert** indique qu'il existe des références citant pour cette disposition législative.

Explication des traitements KeyCite pour les décisions

Récemment ajoutée – Décision citée faisant l'objet de discussions dans des décisions récemment ajoutées. (Désignation temporaire, à remplacer par un traitement attribué par la rédaction lorsqu'elle est disponible)

Suivi – Principe de loi dans la décision citée adoptée ou raisonnement du décideur appliqué.

Distinguée – La décision citée est inapplicable en raison d'une différence de fait ou de droit.





Non suivie – Décision citée explicitement annulée, non appliquée ou jugée mauvaise. Une certaine considération donnée à la décision citée.

Considérée – Une certaine considération est donnée à la décision citée.

Mentionnée – Décision citée mentionnée sans commentaire.

Type de traitement pour les décisions

Dans la liste des références citant, l'information sur le type de traitement de KeyCite Canada fournit une indication de l'ampleur de la discussion sur une décision citée par une autre décision. Le type de traitement varie d'un à quatre carrés et est basé sur le **nombre de fois que la décision citée est mentionnée** :

-  Décision citée mentionnée très fréquemment
-  Décision citée mentionnée fréquemment
-  Décision citée mentionnée un nombre modéré de fois
-  Décision citée mentionnée rarement

Pour obtenir de l'aide avec KeyCite Canada, visitez notre [Centre d'apprentissage pour les clients](#).

Fermer